| | |
|---|---|
| Titre :<br><br>**1870**<br>**LES UNITÉS FRANÇAISES ENGAGÉES** | Référence : **ANCESTRAMIL**<br><br>**Divers**<br>**1870 – La Commune** |
| Auteur :<br><br>**WACHTER** | Origine :<br><br>**Bibliothèque personnelle** |
| Référence :<br><br>**LA GUERRE 1870-1871 – Editeur E. LACHAUD Paris (1873)** | Transcripteur :<br><br>**Marie-France ROBELIN**<br><br>**Date :**<br>**Mai 2010** |

Ancestramil

**Marie France ROBELIN**
**Mai 2010**

# GUERRE DE 1870 - 1871
## LES UNITÉS FRANÇAISES ENGAGÉES

---

Au début de la guerre les corps d'armée se trouvaient répartis ainsi :

- 1er corps, maréchal **MAC-MAHON,** à Strasbourg (troupes d'Afrique et de l'Est)
- 2ème corps, général **FROSSARD,** à Saint-Avold (troupes du camp de Châlons)
- 3ème corps, maréchal **BAZAINE,** à Boulay (armée de Paris et régiments de Lorraine
- 4ème corps, général **de LADMIRAULT**, à Thionville (régiments du Nord)
- 5ème corps, maréchal **de FAILY**, à Bitche et Phalsbourg (armée de Lyon)
- 6ème corps, maréchal **CANROBERT,** au camp de Châlons (régiments de l'Ouest et du Centre)
- 7ème corps, général **Félix DOUAY**, à Belfort (régiments du Sud-Est)
- la garde, général **BOURBAKI,** à Nancy

- réserve de cavalerie :
  a- 1ère et 2ème divisions, à Lunéville
  b- 3ème division, à Pont-à-Mousson
- réserve générale d'artillerie, à Lunéville
- parc de campagne en formation, à Toul
- parc du génie, à Versailles.

Au total, le 1er août, effectif : 243 171 hommes et 54 097 chevaux, non compris les chevaux de réquisition pour les transports.

Les trois corps d'armée, commandés par les maréchaux comprenaient :

- 4 divisions d'infanterie à treize bataillons, avec dix-huit pièces dont six mitrailleuses
- une division de cavalerie à trois brigade
- huit batteries de réserve

Les 4 autres corps de la ligne n'avaient que trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie à deux brigades et six batteries de réserve.

La garde :

- deux divisions d'infanterie
- une de cavalerie à trois brigades
- deux régiments d'artillerie, chacun de six batteries.

L'Empereur avait ainsi réuni le long de la frontière, entre Belfort et Thionville :

- cent quatre régiments d'infanterie
- vingt et un bataillons de chasseurs à pied
- cinquante-cinq régiments de cavalerie
- cent cinquante-quatre batteries d'artillerie montées ou à cheval
- trente-sept compagnies du génie.

Il ne restait disponible que :

- 11 régiments d'infanterie, dont quatre à Toulouse, deux dans les Etats Pontificaux et cinq en Algérie
- les trois bataillons d'infanterie légère d'Afrique (Zéphyrs)

Ancestrami

- cinq régiments de cavalerie, non compris les 3 régiments de Spahis
- dix batteries d'artillerie
- onze compagnies du génie
- enfin, les quatre bataillons d'infanterie dont la formation venait d'être ordonnée dans les cent quinze dépôts de cet arme.

## CLASSES D'AGE CONCERNEES PAR LE CONFLIT

Pour la durée de la guerre actuelle, tous les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, ayant 25 ans accomplis et moins de 35 ans, qui ont satisfait à la loi de recrutement et qui ne figurent pas sur les contrôles de la garde nationale mobile.
Autorisation des engagements volontaires et les remplacements dans les conditions de la loi du 1er février 1868 pour les anciens militaires jusqu'à l'âge de 45 ans.
Admettant les hommes valides de tout âge à contracter un engagement dans l'armée active, pour la durée de la guerre.
Le contingent de la classe de 1870 se compose de tous les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement qui ne se trouveront dans aucun des cas d'exemption ou de dispense prévus par la loi modifiée du 21 mars.

---

Ancestramil